

**CONCOURS D'ANIMATEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE
INTERNE ET 3^{ème} CONCOURS**

SESSION 2025

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Réponses à des questions portant sur l'animation sociale, socio-éducative ou culturelle dans les collectivités territoriales permettant d'apprécier les connaissances professionnelles du candidat.

Durée : 3 heures

Coefficient : 1

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 2 pages.

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué.**

S'il est incomplet, en avertir un surveillant.

- ♦ Vous répondrez aux questions suivantes dans l'ordre qui vous convient, en indiquant impérativement leur numéro.
- ♦ Pour les questions à 6 et 4 points, une réponse développée et structurée est attendue.

Question 1 : (6 points)

Quels sont les enjeux de l'accueil des enfants et des jeunes à besoins particuliers en accueil collectif de mineurs et comment y répondre ?

Question 2 : (6 points)

Comment favoriser la participation et l'engagement citoyen des enfants et des jeunes ?

Question 3 : (4 points)

Quels sont les objectifs d'un projet éducatif de territoire (PEdT) ?

Question 4 : (2 points)

Quelles sont les lignes budgétaires courantes dans un budget « animation » ?

Question 5 : (2 points)

Quelles sont les règles à appliquer aux déplacements en groupe à vélo ?